



Annexe 3
FORMULAIRE DE RESERVATION / DEMANDE DE SUBVENTION PREVENTION TPE
« En route vers la prévention ! »

Volet 2
« Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions de prévention du risque routier »

(Uniquement après réalisation du Volet 1)

N° de réservation de l'aide Volet 1 :

Raison sociale :

Adresse :

SIRET :

Code Risque (Tarification AT-MP, indiqué sur votre notification annuelle) :

Effectif total de l'entreprise (SIREN) :

➤ **Représentant légal de l'Entreprise (signataire) :**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Fonction :

Déclare sur l'honneur

- ✓ Avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution de l'aide « En route vers la prévention ! » et les accepte.
- ✓ Avoir informé les instances représentatives du personnel de la démarche de prévention engagée.
- ✓ Acquérir en propriété intégrale (pas de location, ni leasing, ...) des équipements neufs et conformes à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Que mon Entreprise est à jour de ses cotisations URSSAF au titre des Etablissements implantés dans la circonscription de la CARSAT Aquitaine (départements 24, 33, 40, 47, 64).
- ✓ Que le cumul des aides publiques ne dépasse pas 70 % de l'investissement.

Je demande l'accompagnement financier pour la réalisation des mesures de prévention présentées ci-après, et contenues dans le plan d'actions issu de la démarche financée par le volet 1 de la présente aide.

Je vous adresse les documents nécessaires pour la réservation de l'aide – Volet 2 :

Devis détaillé(s) des investissements (matériels, équipements, prestations intellectuelles) pour lesquels la demande de subvention est réalisée et qui seront soumis à l'accord de la CARSAT Aquitaine ;

Le cas échéant :

. les documents techniques en lien avec les investissements prévus.

. le programme de formation ou de sensibilisation.

Les formations du type éco-conduite ne seront pas financées.

Fait à, le ... /... /.....

Signature obligatoire* et cachet de l'Entreprise

*Attestation obligatoirement signée par l'un des représentants légaux de l'Entreprise

Mesures	Mise en œuvre du plan d'actions de prévention du risque routier professionnel Mesures organisationnelles Mesures techniques : Acquisition de matériels/dispositifs neufs, ... Prestations intellectuelles : Etudes de postes, formation des salariés, prestations intellectuelles complémentaires, ...	Avis des représentants du personnel concernant la mesure de prévention (O/N)	Coût Unitaire HT	Nombre D'unités	TOTAL
Organisationnelles			€		€
			€		€
			€		€
Techniques			€		€
			€		€
			€		€
Prestations intellectuelles			€		€
			€		€
			€		€
Montant total investi HT					€
Aide financière = 70 % du coût HT des prestations intellectuelles et 50 % du coût HT des investissements matériels (limite de 15 000 € HT cumulés sur les investissements matériels)					€

